



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 4 avril 2023
à 20 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

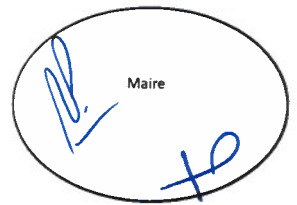
Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Assiste à la séance: madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière
qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation des procès-verbaux :**
 - Séance ordinaire du 7 mars 2023
 - Séance extraordinaire du 27 mars 2023
3. **Administration générale**
 - 3.1 Résolution d'appui - Assurance bâtiments patrimoniaux
 - 3.2 Embauche Michèle Beaudoin
 - 3.3 Mandat Archives Lanaudière
4. **Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
5. **Travaux publics**
 - 5.1 Adjudication d'un contrat – Travaux Grande Côte
 - 5.2 Adjudication d'un contrat – Agrandissement garage municipal
 - 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour les travaux de réfection du rang des Cascades
 - 5.4 Embauche Mathieu Beauparlant
 - 5.5 Achat d'un VTT
 - 5.6 Achat de lumières de rues



- 5.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour les travaux d'agrandissement du garage municipal

6. Hygiène du milieu

Règlement numéro 636-1-2023 modifiant le règlement numéro 636-2023 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 135 881,00 \$ pour le remplacement d'une conduite d'alimentation d'eau potable et une conduite d'égout sanitaire ainsi que les travaux connexes sur une partie du chemin Grande Côte entre les numéros civiques 820 et 994.

- Avis de motion
- Dépôt d'un projet de règlement

7. Urbanisme et environnement

8. Sécurité publique et service incendie

8.1 Organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier

9. Loisirs et culture

9.1 Achat d'un foyer extérieur

10. Autres(s) sujet(s)

10.1 Souper Pont Couvert

11. Période de questions

12. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2023.04.68

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2023.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Résolution d'appui - Assurance bâtiments patrimoniaux

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

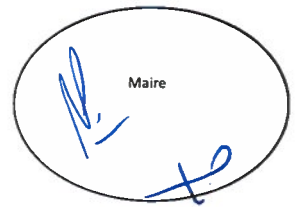
CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;



POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Brunelle
Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à l'action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à monsieur Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et à monsieur Jean-François Nadeau, journaliste au journal Le Devoir.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.071 Embauche Michèle Beaudoin

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche madame Michèle Beaudoin à titre de secrétaire-réceptionniste permanente à raison de 32.50 heures par semaine.

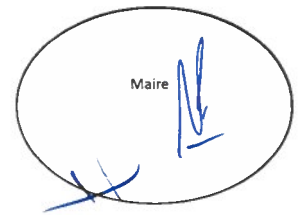
Qu'elle bénéficie des avantages tels que mentionnés à la *Politique de traitement du personnel de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier*.

Que madame Beaudoin bénéficie de deux (2) semaines de vacances annuelles.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.072 Mandat Archives Lanaudière

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :



Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater *Archives Lanaudière* pour un montant de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.073

Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mars 2023, pour un montant total de 236 046,37 \$.

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de 83 528,11 \$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mars 2023, pour un montant de 52 998,19 \$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.074

Adjudication d'un contrat – Travaux d'infrastructures Grande Côte

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres selon des dispositions légales en vigueur, visant des travaux d'infrastructures sur le chemin « Grande Côte »;

CONSIDÉRANT que six soumissionnaires ont répondu à l'invitation de la municipalité, soient :

• Construction et Pavage Boisvert inc.	2 453 446,28 \$
• GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.	1 603 947,24 \$
• SINTRA INC. (Lanaudière/Laurentides)	1 766 590,86 \$
• Excavation Jérémy Forest inc.	1 747 631,50 \$
• BLR Excavation	1 678 778,72 \$
• Construction Moka inc.	1 599 075,18 \$

Toutes les taxes applicables sont incluses

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions reçues de la firme GBI Experts-Conseils inc. reçu en date du 4 avril 2023 confirmant que toutes les soumissions déposées sont conformes aux demandes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme GBI Experts-Conseils inc. à l'effet de retenir la soumission déposée par l'entrepreneur Construction Moka inc.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :



Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie un contrat pour des travaux d'infrastructures sur le chemin « Grande Côte » au montant d'un million cinq cents quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze dollars et dix-huit cents (1 599 075,18 \$) taxes incluses à l'entrepreneur Construction Moka inc.

Que les documents suivants font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, notamment et non limitativement, savoir :

- **Demande de soumissions (appel d'offres);**
- **Devis;**
- **La soumission déposée par l'entrepreneur;**
- **Tout autre document exigé par la municipalité.**

Que monsieur le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier.

Que la présente résolution est conditionnelle à l'approbation des règlements numéros 636-2023 et 636-1-2023 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Adjudication d'un contrat – Agrandissement garage municipal

Sujet reporté

Appropriation d'un montant

Sujet reporté

Règlement numéro 636-1-2023 modifiant le règlement numéro 636-2023 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 135 881,00 \$ pour le remplacement d'une conduite d'alimentation d'eau potable et une conduite d'égout sanitaire ainsi que les travaux connexes sur une partie du chemin Grande Côte entre les numéros civiques 820 et 994.

- Avis de motion

Monsieur le conseiller Alain Laferrière donne un avis de motion à l'effet d'adopter lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 636-2023 visant des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'égout sur le chemin *Grande Côte*.

- Dépôt d'un projet de règlement

Monsieur le conseiller Alain Laferrière dépose le projet de règlement numéro 636-1-2023 intitulé : « *Règlement numéro 636-1-2023 modifiant le règlement numéro 636-2023 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 135 881,00 \$ pour le remplacement d'une conduite d'alimentation d'eau potable et une conduite d'égout sanitaire ainsi que les travaux connexes sur une partie du chemin Grande Côte entre les numéros civiques 820 et 994* ».



Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour les travaux de réfection du rang des Cascades

Monsieur le conseiller Gaétan Bayeur présente un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt visant des travaux de réfection sur le chemin municipal « Rang des Cascades ».

Monsieur le conseiller Gaétan Bayeur dépose le projet de règlement numéro 638-2023 intitulé « *Règlement numéro 638-2023 décrétant un emprunt n'excédant pas 511 000,00\$ pour des travaux de chargement et d'asphaltage ainsi que les travaux connexes sur le rang des Cascades* ».

2023.04.075

Embauche Mathieu Beauparlant

Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche monsieur Mathieu Beauparlant à titre de journalier pour la saison estivale 2023.

Que son horaire de travail soit de quarante (40) heures par semaine.

Qu'il bénéficie des avantages tels que mentionnés à la *Politique de traitement du personnel de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier*.

Que son entrée en fonction débute le 17 avril 2023 et que la durée soit d'environ 25 à 30 semaines et que la date de fin soit établie avec le responsable des travaux publics.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.077

Achat de lumières de rues – Rue Lavallée

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de deux lumières de rues solaires incluant les bases de béton pour la rue Lavallée.

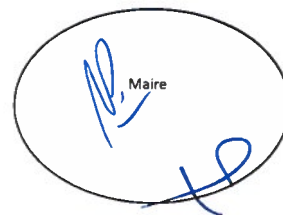
Que le montant autorisé est de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Règlement numéro 639-2023

Règlement décrétant une dépense de 448 508,00 \$ et un emprunt de 187 000,00 \$ pour des travaux d'agrandissement du garage municipal ainsi que les travaux connexes s'y rattachant

- Avis de motion



Monsieur le conseiller Guy Burelle donne un avis de motion à l'effet d'adopter lors d'une séance ultérieure, un règlement visant des travaux d'agrandissement du garage municipal.

- Dépôt d'un projet de règlement

Monsieur le conseiller Guy Burelle dépose le projet de règlement numéro 639-2023 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense de 448 508,00 \$ et un emprunt de 187 000,00 \$ pour des travaux d'agrandissement du garage municipal ainsi que les travaux connexes s'y rattachant* ».

2023.04.078 Organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte l'organigramme pour l'organisation municipale de la sécurité civile de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.04.079 Achat d'un foyer extérieur

Il est proposé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de *Réparation J.L.* portant le numéro S10675 en date du 7 mars 2023 pour l'achat d'un foyer extérieur au montant de 3 546,52 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée à même le surplus non réservé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Autre(s) sujet(s)

Période de question(s)

2023.02.080 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller René Darveau
Et résolu :

De clore et de lever cette séance à 20 h 55

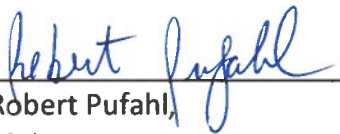
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.




Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »


Robert Pufahl,
Maire

